

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votes pour : 18
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 26/02/2024
D2024040208

Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, TISSERAND-BOUVARD Magali, GUILLERMIN Patrice, PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, BOUVARD Nelly, SOCHAY Hervé, CALLAND Cédric

Excusé : LAMBERET Anthony donne pouvoir à CARRUBA Isabelle

Absent : NOEL Simon

Monsieur NEVORET Benoît a été élu secrétaire de séance

Objet : Validation du choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le projet de la salle polyvalente

Par délibération en date du 11 septembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle polyvalente. Un avis de concours a été envoyé au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés et au Journal Officiel de l'Union Européenne le 15/09/2023.

La date limite de remise des candidatures était fixée au 09/10/2023 à 12H00.

Le Jury de concours s'est réuni le 13 novembre 2023 afin d'examiner les candidatures et formuler un avis motivé sur celles-ci. Par décision du Pouvoir Adjudicateur du 14 novembre 2023, les trois candidats admis à concourir ont été désignés :

- Equipe n°15 AUM Pierre Minassian,
- Equipe n°16 Dosse Architectes associés - Delers et Associés,
- Equipe n°30 Mégard Architectes.

Le dossier de concours à destination des 3 candidats admis à concourir a été mis en ligne sur le profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr> le 20/11/2023 avec comme date limite de remise des prestations fixée au 12 février 2024 à 12h00.

Le Jury de concours s'est réuni le 18 mars 2024 afin d'évaluer les prestations des candidats, vérifier la conformité au regard du règlement du concours, classer et émettre un avis motivé au vu de l'ensemble des critères énoncés et rappelés ci-dessous :

1. Qualité du projet : qualité de l'expression architecturale et paysagère, qualité urbaine du projet et intégration dans le site en adéquation avec les règles d'urbanisme.
2. Fonctionnement du projet dans le respect du programme : organisation fonctionnelle, gestion des accès, prise en compte de l'exploitation/maintenance.
3. Economie du projet : compatibilité du projet avec l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux.

Suite au jury, le représentant du Pouvoir adjudicateur a désigné comme lauréat le candidat classé premier par le jury soit le groupement DOSSE ARCHITECTE ASSOCIES – DELERS et ASSOCIES.

Conformément à l'article R2122-6 du Code de la Commande Publique, un marché de service sans publicité ni mise en concurrence préalables a été engagé avec le lauréat.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle polyvalente sur la Commune de Marboz au groupement DOSSE ARCHITECTE ASSOCIES – DELERS et ASSOCIES pour un montant provisoire d'honoraires fixé à 440 860,00 euros HT (mission de base + EXE + mission complémentaire), pour une enveloppe financière prévisionnelle des travaux de 3 290 000 euros HT. Ce montant sera validé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle polyvalente au groupement DOSSE ARCHITECTE ASSOCIES – DELERS et ASSOCIES pour un montant provisoire d'honoraires fixé à 440 860,00 euros HT (mission de base + EXE + mission complémentaire).
- autorise Madame le Maire à signer le marché, les pièces afférentes et avenants éventuels.



Pour copie conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Christelle Moiraud', enclosed within a hand-drawn oval.

Christelle MOIRAUD